

Réglementation

 **ECTS**
3 crédits

 **Composante**
Institut de
psychologie

 **Volume horaire**
18h

 **Période de
l'année**
Semestre 3

En bref

- > **Langue(s) d'enseignement:** Français
- > **Ouvert aux étudiants en échange:** Non

Présentation

DESCRIPTION

Ce cours aborde les éléments de réglementation qui encadrent le travail du psychologue clinicien au sein des institutions de soins. Il vise à apporter des pistes de réponses aux questions pratiques qui peuvent lui être posées : statut et fonction, cadre juridique de la profession, secret professionnel et son application pratique, questions de déontologie, protection des personnes. Des cas pratiques seront proposés aux étudiants pour leur permettre d'analyser certaines situations exemplaires.

HEURES D'ENSEIGNEMENT

Réglementation	Cours Magistral	18h
----------------	-----------------	-----

Pour en savoir plus, rendez-vous sur > u-paris.fr/choisir-sa-formation